



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 23 JANVIER 2023

Présents Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
MM. Jasemin – Le Nagard – Sénécal

Assistent Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

Excusé

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIER DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 20 01 23

Pris note de votre remarque concernant l'alternance entre le critérium départemental et l'Avenir. Les groupes étant complets, la commission vous demande malheureusement de faire des inversions de match via footclub pour les rencontres

ARGENTEUIL RC : Mail du 23 01 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U8 et U9. La commission vous rappelle que ces changements étaient à faire dans FOOTCLUB rubrique FAL avant le 31 12 22 comme indiqué dans nos différents PV et informations parues sur le site du DVOF. La commission prend en compte le désengagement de vos équipes pour le prochain plateau U8/U9

BOUFFEMONT ACF : Mail du 20 01 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 4 & 5 Février 23. Pour l'inversion des rencontres, la commission vous demande de les faire via Footclub

CHAMPAGNE SFC : Mail du 23 01 23

Pris note de la feuille de présence de vos U8 sur le centre de l'Adamois OL. La commission vous rappelle que toutes les feuilles de présence ou de plateau sont à déposer dans FAL même si le club se déplace à l'extérieur.

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 21 01 23

Pris note de votre déplacement à MONTSOULT BAILLET US pour jouer les rencontres de critérium U10/U11 du 21 01 23

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 20 01 23

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U12/U13, à savoir : Stade Gilles Degenève à BEAUMONT S/OISE

ENTENTE MMB : Mail du 19 01 23

Pris note du forfait avisé d'une équipe U9 sur le centre d'Herblay ES du 21 01 23

ERAGNY AS : Mail du 19 01 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 4 sur rencontre de critérium U12/U13 du 21 01 23 à PERSAN US

FONTENAY FC : Mail du 23 01 23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur le match n° 25593706 du 21 01 23 – critérium U10/U11. La commission attend la feuille de match papier

FONTENAY FC : Mail du 19 01 23

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium, à savoir : Stade des Tournelles – Chemin des Demoiselles à Fontenay

FOSES UF : Mail du 18 01 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 & U9 sur le plateau du 21 01 23

GONESSE RC : Mail du 17 01 23

Pris note de votre remarque concernant les amendes et les disqualifications de vos équipes :

Challenge U10 du 26 11 22 - centre n° 19 à l'ADAMOIS OL : la commission confirme que le nom indiqué n'est pas KARATAYA. De plus le n° de licence attribuée à ce joueur n'est pas le bon.

Coupe du Comité U12 du 19 11 22 – centre n° 2 à ARGENTEUIL FC : la commission vous confirme que la licence du joueur TABET Ariles n'était pas validée par la Ligue le 19 11 22. Elle était en « non validé » et donc rejetée ensuite.

La commission confirme ses décisions



HERBLAY ES : Mail du 16 01 23

Pris note de la réception des documents du Festival Foot U13. La commission vous demande de lui fournir les originaux car votre envoi est illisible et ne peut être traité.

HERBLAY ES : Mail du 18 01 23

Pris note de vos modifications d'horaires des rencontres du 21 01 23

HERBLAY ES : Mail du 22 01 23

Pris note de votre envoi des feuilles du centre du plateau U9. La commission vous rappelle que toutes ces pièces sont à déposer dans FAL. La commission ne les saisit plus

HERBLAY ES : Mail du 23 01 23

Pris note de votre interrogation concernant le plateau U6/U7 du 28 01 23. L'information a été notée dans le PV de la commission du 16 01 23

LE THILLAY ESM : Mail du 20 01 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 sur critérium du 21 01 23 à SOISY AM FC

LE THILLAY ESM : Mail du 20 01 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U12/U13 sur critérium du 21 01 23 à FRANCONVILLE FC

MENJUCOURT AS : Mail du 22 01 23

Pris note des dates où vous souhaitez recevoir des centres des plateaux U8 – U9 et U7

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 31 12 22

Pris note de votre remarque concernant l'amende et la disqualification de votre équipe 2 sur le 1^{er} tour du Challenge U10 du 26 11 22 - centre n° 27 à ARNOUVILLE FAS. La commission vous informe que le joueur non licencié est DAOUDI et non MELLANE, comme indiqué dans PV du 19 12 22

MONTIGNY FC : Mail du 21 01 23

Pris note du forfait non avisé (horaire tardif) de vos équipes U10/U11 sur les rencontres de critérium du 21 01 23 à BRUYERES BERNES USM

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 10 01 23

Pris note du forfait non avisé (horaire tardif) de vos équipes U10/U11 et U12/13 sur les rencontres de critérium du 21 01 23. La commission vous rappelle qu'une information était notée dans le PV du 9 & 16 01 23 concernant le début de la 2^{ème} phase qui était maintenu au 21 01 23

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 17 01 23

Pris note de votre envoi des feuilles du centre du plateau U9. La commission vous rappelle que toutes ces pièces sont à déposer dans FAL. La commission ne les saisit plus

ST BRICE FC : Mail du 20 01 23

Pris note de votre remarque concernant la participation de votre équipe U12 au centre de Coupe U12 reporté. La commission reporte votre rencontre

ST LEU FC : Mail du 23 01 23

Pris note de votre impossibilité de finaliser la FMI sur la rencontre U10 Avenir du 21 01 23 à la suite de l'oubli du mot de passe du match de l'éducateur de l'ESSG

SARCELLES AAS : Mail du 12 30 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir les 6 rencontres de critérium U12/U13 du 04 02 23. La commission vous demande de saisir les inversions via Footclub



VIARMES ASNIERES OL : Mail du 20 01 23

Pris note de l'organisation d'un plateau amical U6/U7le 28 01 23

VILLIERS FC : Mail du 22 01 23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur une rencontre de critérium U10/U11 le 21 01 23 contre ENTENTE MMB. La commission vous demande de vérifier dans Footclub l'accès de vos éducateurs à toutes vos équipes U10/U11

Secrétariat csme : Mail du 18 01 23

Mail non traité car non envoyé de la messagerie officielle du club

INFORMATION

A la Suite de la modification du nombre d'équipes engagées pour certains clubs sur la 2^{ème} phase, la commission demande aux administrateurs Footclub de bien vérifier les accès de leurs éducateurs pour la gestion de la FMI sur les rencontres de critérium, pour leur permettre de récupérer les rencontres de toutes leurs équipes.

CHALLENGES U10 & U11

2^{ème} TOUR DU SAMEDI 28 JANVIER 2023

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,

Le 2^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issu du 1^{er} tour

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront disponibles à partir du Mardi 10 Janvier 2023 et jusqu'au Mardi 17 Janvier 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 6 FEVRIER 2023 à 16 Heures dernier délai

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions et devra en conserver une copie jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.



Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3ème Tour qui aura lieu le Samedi 25 Mars 2023

CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2012

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2013

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3^{ème} tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

Centre 1	Vauréal FCM	Centre 2	Villiers FC	Centre 3	Osny FC	Centre 4	Champagne SFC
	Vaureal 1		Villiers 1		Osny 1		Champagne 2
	Deuil 3		Deuil 2		Argenteuil FC 2		Saint Brice 1
	Saint Ouen 3		Osny 2		Soisy 3		Garges 1
	Beaumont-M 1		Marly 1		Franconville 2		Pontoisienne 1

Centre 5	Entente MMB	Centre 6	Deuil-Enghien FC	Centre 7	Ezanville US	Centre 8	Groslay FC
	EMMB 1		Deuil 1		Ezanville 1		Groslay 1
	Jouy 3		Saint Brice 2		Ermont ACF 2		ESSG 4
	Garges 2		Sarcelles 3		Roissy 1		Bezons 1
	Corneillais 2		Cergy 1		Saint Brice 3		Argenteuil RC 2

Centre 9	Soisy AM FC	Centre 10	Argenteuil RC	Centre 11	Franconville FC	Centre 12	Goussainville FC
	Soisy 1		Argenteuil RC 1		Franconville 3		Goussainville 1
	Pontoisienne 2		Soisy 2		Sarcelles 4		Cosmo 3
	ESSG 2		Ecouen 3		Cergy 2		Ecouen 1
	Sarcelles 5		Cergy 3		Domont 1		Montmorency 1

Centre 13	St Ouen AS	Centre 14	Cosmo Taverny	Centre 15	Persan US	Centre 16	Eaubonne CSM
	Saint Ouen 2		Cosmo 1		Persan 1		Eaubonne 1
	Saint Leu 1		Sarcelles 2		Eragny 1		Saint Leu 2
	Argenteuil FC 1		ESSG 1		Corneillais 1		Sarcelles 1
	Jouy 1		Viarmes 1		Saint Ouen 1		ESSG 3



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2011

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2012 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Après vérifications administratives :

- Le premier de chaque poule est qualifié pour le 3^{ème} tour
- Le 2ème des 14 groupes de 4 est qualifié pour le 3^{ème} tour
- Le meilleur 2ème des groupes de 3 est qualifié pour le 3^{ème} tour
- 32 équipes qualifiées pour le 3^{ème} tour

Centre 1 Cormeillais ACS	Centre 2 Cergy-Pontoise FC	Centre 3 Arnouville FAS	Centre 4 St Leu FC
Cormeillais 2	Cergy 1	Arnouville 1	Saint Leu 1
Cergy 3	Montmorency 2	Sarcelles 5	Deuil 2
Ezanville 1	Frettoise 1	EMMB 1	Saint Brice 2
Vauréal 2	Ecouen 1	Fontenay 1	Osny 1

Centre 5 Adamois OL	Centre 6 Marly ES	Centre 7 Sarcelles AAS	Centre 8 Gonesse RC
Adamois 1	Marly 2	Sarcelles 1	Gonesse 1
Pontoisienne 1	Pierrelaye 1	Bouffémont 1	Saint Brice 3
Courdimanche 2	Bezons 2	Eragny 1	Villiers 1
EMMB 2	Persan 1	Saint Prix 1	St Ouen 2

Centre 9 Eragny AS	Centre 10 Entente SSG	Centre 11 Argenteuil FC	Centre 12 Garges FCM
Eragny 2	ESSG 1	Argenteuil FC 1	Garges 2
Ermont Ams 2	Cergy 2	ESSG 3	Deuil 1
Sarcelles 2	Argenteuil RC 1	Cormeillais 1	Sarcelles 3
Montmagny 1	Gonesse 2	Saint Ouen 3	ESSG 2

Centre 13 Ecouen FC	Centre 14 St Brice FC	Centre 15 Roissy US	Centre 16 Bezons USO
Ecouen 2	Saint Brice 1	Roissy 2	Bezons 1
Cosmo 1	Argenteuil Rc 2	Viarmes-A 2	Saint Leu 3
Persan 2	Herblay ES 1	Eaubonne 1	Franconville 1
Soisy 1	Villiers 2		

Centre 17 Ermont AcF	Centre 18	Centre 19	Centre 20
Ermont ACF 2			
Vauréal 1			
Saint Leu 2			



MATCHS REMIS AU 28 01 2023

CRITERIUM U12 AVENIR

GARGES FCM 12 / ECOUEN FC 12 : match n° 25603108
ST BRICE FC 12 / ST OUEN AS 12 : match n° 25603062

CRITERIUM U12 / U13 – série 1

MAGNY FC 1 / FRETTOISE ES 1 : match n° 25589783

CRITERIUM U12 / U13 – série 2

ADAMOIS OL 1 & 2 / MENU COURT AS 1 & 2 : matchs n° 25591356 & 25591384
ST OUEN AS 2 & 3 / FRANCONVILLE FC 3 & 4 : matchs n° 25591544 & 25591572

CRITERIUM U12 / U13 – série 4

ARGENTEUIL RC 2 – 3 – 4 & 5 / GONESSE RC 2 – 3 – 4 & 5 : matchs n° 25592564 – 25592630 – 25592696 & 25592762

MATCHS REMIS AU 25 03 2023

CRITERIUM U10 / U11

FONTENAY FC & - 2 & 3 / FOSSES UF 1 – 2 & 3 : matchs n° 25593574 – 25593640 & 25593706

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

COUPE DU COMITE U12

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel de toutes les feuilles du centre n° 4 du 14 01 23 – Coupe du Comité U12 (feuille récapitulative – feuilles de présence des équipes – feuilles de jonglerie)

ENTENTE MMB : 1^{er} appel de la feuille de jonglerie de l'équipe ENTENTE MMB 1 sur le centre n° 5 – Coupe du Comité U12 du 14 01 23

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de jonglerie de l'équipe ARGENTEUIL RC 2 sur le centre n° 13 – Coupe du Comité U12 du 14 01 23

FESTIVAL FOOT U13

HERBLAY ES : 1^{er} appel de toutes les feuilles du centre n° 7 du 14 01 23 – Festival Foot U13 (feuille récapitulative – feuilles de présence des équipes – feuilles de jonglerie)

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de toutes les feuilles du centre n° 10 du 14 01 23 – Festival Foot U13 (feuille récapitulative – feuilles de présence des équipes – feuilles de jonglerie)

ENTENTE MMB : 1^{er} appel de toutes les feuilles du centre n° 19 du 14 01 23 – Festival Foot U13 (feuille récapitulative – feuilles de présence des équipes – feuilles de jonglerie)



CRITERIUM U10 / U11

VEXIN AS 1 - 2 & 3 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 25593577 – 25593643 & 25593709 du 21 01 23 – critérium U10 & U11 – série 3 contre AUVERS ENNERY FC 1 – 2 & 3

GOUSSAINVILLE FC 4 : 1^{er} appel feuille de matchs n° 25593973 du 21 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre EZANVILLE US 4

VILLIERS FC 1 – 2 & 3 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 25595200 – 25595245 & 25595290 du 21 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre CORMEILLAIS ACS 1 – 2 & 3

ST LEU FC : 1^{er} appel feuille de matchs n° 25603788 du 21 01 23 – critérium U10 Avenir contre ENTENTE SSG 2

CRITERIUM U12 / U13

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254728 du 17 12 22 - critérium U13 Avenir contre ST BRICE FC 1

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254702 du 14 01 22 - critérium U13 Avenir contre MONTMORENCY FC 1

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

FESTIVAL U13

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs qui se sont déplacés sur le centre n° 25 à NEUVILLE AS

CRITERIUM U12 / U13

PERSAN US 1 & 2 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25273603 & 25273726 du 17 12 22 – critérium U12 & U13 Avenir contre ST BRICE FC 1 & 2

CRITERIUM U10 / U11

VEMARS ST WITZ FC 1 : 2^{ème} appel feuille de match n° 25265788 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 2 contre BRUYERES BERNES USM 1

BELLOY ST MARTIN ASC 2 : 2^{ème} appel feuille de match n° 25265910 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 2 contre PUISEUX LOUVRES 2

CORMEILLAIS ACS 1 - 2 – 3 & 4 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25266457 – 25266485 – 25266515 & 25266545 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre ENTENTE MMB 1 – 2 – 3 & 4

GOUSSAINVILLE FC 5 – 7 & 8 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25266720 – 25266776 & 25266804 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre ST PRIX ES 1 – 2 – 3 & 4

PERSAN US 1 – 2 – 3 & 4 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25267566 – 25267426 – 25267454 & 25267482 du 07 01 23 critérium U10 & U11 – série 4 contre PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4



AMENDES

BEZONS USO : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos équipes U8/U9 – niveau 1 sur centre n° 1 au COSMO TAVERNY

Amende : 30€

VAUREAL FCM : Non réception suite 2^{ème} & dernier e appel de la feuille de présence de vos équipes U8 – niveau 2 sur centre n° 1 à ARGENTEUIL FC

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence des clubs d'ERMONT ACF, CORMEILLAIS ACS, COSMO TAVERNY, ERMONT AMS et PIERRELAYE FC et la feuille de plateau U8 – niveau 2 sur centre n° 3

Amende : 30€ x 6 = 180€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence des clubs GOUSSAINVILLE FC, VILLIERS FC et MONTMAGNY SPORTS et la feuille de plateau U9 – niveau 2 sur centre n° 7

Amende : 30€ x 4 = 120€

CERGY PONTOISE FC : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos équipes U6/U7 sur centre n° 10 à ERMONT AMS

Amende : 30€

MONTMORENCY FC : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos équipes U6/U7 sur centre n° 22 au THILLAY ESM

Amende : 30€

NEUVILLE AS 1 & 2 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuilles de matchs n° 25273643 & 25273688 du 17 12 22 – série 2 - critérium U12/U13 contre COSMO TAVERNY 3 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€

VEXIN AS 1 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuille de match n° 25273644 du 17 12 22 – série 2 - critérium U12/U13 contre PONTOISIENNE JS 1

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuilles de matchs n° 25273821 & 25273866 du 17 12 22 – série 2 - critérium U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 3 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€

GONESSE RC 5 & 6 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel des feuilles de matchs n° 25266849 & 25266877 du 10 12 22 – série 4 critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€

SOISY AM FC 5 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de match n° 25267470 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre PONTOISIENNE JS 3

Amende : 30€

ERMONT AMS 4 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de match n° 25266617 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre OSNY FC 4

Amende : 30€

VAUREAL FCM : Annulation du centre n° du plateau U8 Niveau 2 du 21 01 23 entraînant une désorganisation d'une action DVOF à -48 heures sans justificatif

Amende : 50€

LE THILLAY ESM : Annulation du centre n° du plateau U9 Niveau 2 du 21 01 23 entraînant une désorganisation d'une action DVOF à -48 heures sans justificatif

Amende : 50€



FRANCONVILLE FC : Absence noms des joueurs et n° de licence sur feuille de match papier n° 25273821 du 17 12 22 – critérium U12/U13 à PUISEUX LOUVRES FC
Amende : 10€ x 8 = 80€

PUISEUX LOUVRES FC : Feuilles de matchs n° 25273866 & 25273821 du 17 12 22 irrégulière – critérium 12/U13 contre FRANCONVILLE FC (absence n° match)
Amende : 10€ x 2 = 20€

ENTENTE SSG : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 5 sur match n° 26266525 du 03 12 22 – critérium U10/U11 série 4 contre ARGENTEUIL FC 5
Amende : 15€

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 5 sur match n° 25266223 du 07 01 23 – critérium U10/U11 série 3 contre ECOUEN FC 6
Amende : 15€

HERBLAY ES : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 6 sur match n° 25593295 du 21 01 23 – critérium U10/U11 série 2 contre VEMARS ST WITZ FC 2
Amende : 15€

MONTIGNY FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 4 & 5 sur matchs n° 25593362 & 25593428 du 21 01 23 – critérium U10/U11 série 2 contre BRUYERES BERNES USM 1 & 2
Amende : 15€ x 2 = 30 €

COURDIMANCHE AS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 25593922 du 21 01 23 – critérium U10/U11 série 4 contre ST PRIX ES 3
Amende : 15€

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 5 & 6 sur matchs n° 25594041 & 25594086 du 21 01 23 – critérium U10/U11 série 4 contre BEZONS USO 3 & 4
Amende : 15€ x 2 = 30 €

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le Samedi 1^{er} Avril 2023

Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le Samedi 22 Avril 2023

Finale Départementale de la Coupe U12 le Lundi 8 Mai 2023

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 10 Juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 30 JANVIER 2023 À PARTIR DE 18H00